



Direction de l'Aménagement et du Patrimoine
Service Cadre de Vie Urbanisme
14 bd Jacques Duclos - 40220 TARNOS
05 59 64 00 40 - urbanisme@ville-tarnos.fr

ENSEIGNES - ANNÉE

LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) DÉCLARATION ANNUELLE

(Articles L 2333-6 à 2333-16 du CGCT)

La présente déclaration doit être adressée à la Mairie **avant le 1^{er} mars** de l'année N. Elle concerne les supports existants au 1^{er} janvier de l'année N.

TARIF AU M² PAR DISPOSITIF

- Surface \leq à 12 m² : exonération
- Surface **entre 12 et \leq à 20 m² : 15,40 €**
- Surface **entre 20 et \leq à 50 m² : 30,80 €**
- Surface \geq à 50 m² : **61,60 €**

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

NOM / PRÉNOM OU RAISON SOCIALE :

NOM DE L'ENSEIGNE COMMERCIALE :

NOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE DE FACTURATION :

CODE POSTAL / VILLE :

TEL : FAX :

COURRIEL :

N° SIRET :

DATE ET SIGNATURE DU DÉCLARANT

Pour les supports taxables, l'émission du titre des recettes interviendra à partir du 1^{er} septembre de l'année N.

ENSEIGNES

Type de support (enseigne bandeau, sur store, sur vitre, perpendiculaire, sur toiture, scellée au sol,...)	Localisation du dispositif : - n° et nom de rue - références cadastrales	Date d'implantation	Dimensions : hauteur x largeur	Nombre de faces	Total surface	Réservé aux services municipaux

TOTAL